



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

artisans

Question écrite n° 94788

Texte de la question

M. Maurice Leroy attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prise en charge de la dépendance des retraités de l'artisanat. En effet, la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement apporte quelques améliorations mais elle limite l'augmentation de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) aux personnes les plus atteintes et les plus isolées, en excluant les autres qui continueront à faire difficilement face aux dépenses. De plus, l'aide prévue pour les aidants reste très insuffisante aux regards des besoins constatés. La fédération nationale des associations de retraités de l'artisanat (FENARA) demande donc une revalorisation de l'APA pour tous les niveaux de dépendance, une aide plus importante aux aidants, des mesures pour permettre aux familles de faire face aux coûts des maisons de retraite, ainsi qu'une incitation fiscale pour souscrire une assurance dépendance complémentaire. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement concernant les revendications des retraités de la FENARA.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94788

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 avril 2016](#), page 2586